

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération  
n° 2015.10.262

Centre équestre La  
Tourette : rapports  
d'activités 2012/2013  
et 2013/2014

**LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

**Secrétaire de séance** : Stéphane CHAPEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Jean-Philippe POUSSET, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.10.262**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

**CENTRE EQUESTRE LA TOURETTE : RAPPORTS D'ACTIVITES 2012/2013 ET 2013/2014**

Par convention de délégation de service public du 1<sup>er</sup> septembre 2012, la communauté d'agglomération du GrandAngoulême a confié à l'association « l'Etrier charentais » la gestion du centre équestre de « La Tourette » pour une durée de 8 ans jusqu'au 31 août 2020.

Cette convention prévoit la réalisation d'un rapport annuel d'activité.

Ce rapport rappelle notamment :

- l'évolution du nombre de licenciés
- les travaux réalisés en 2012/2013 et 2013/2014
- le bilan financier des exercices 2012/2013 et 2013/2014

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 22 septembre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 29 septembre 2015 ;

**Je vous propose :**

**DE PRENDRE ACTE** des rapports d'activités présentés par l'association « L'ETRIER CHARENTAIS » pour la saison 2012- 2013 et la saison 2013-2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**21 octobre 2015**

**Affiché le :**

**21 octobre 2015**

## GESTION DU CENTRE EQUESTRE DE LA TOURETTE SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL 2012/2013 ET 2013/2014

Par délibération n°158 du 5 juillet 2012, la communauté d'agglomération GrandAngoulême a confié à l'association «l'Etrier Charentais» la gestion du centre équestre de la Tourette et approuvé une convention de délégation du service public passée avec ladite association pour une durée de 8 ans soit jusqu'au 31 août 2020.

Cette convention, conclue sous la forme d'un affermage, confie au délégataire les missions suivantes :

- la mise en oeuvre d'un service public d'enseignement et de pratique des activités équestres avec des moniteurs qualifiés,
- la promotion du cheval (compétitions et manifestations) et la sensibilisation du public de l'agglomération aux activités équestres tant sportives que ludiques.

Compte tenu des spécificités du service public délégué, GrandAngoulême participe financièrement à la réalisation du service. Ce montant est réévalué chaque année par indexation.

Pour 2012/2013, la garantie de recette de la part du délégant, compte tenu des contraintes de service public qui lui sont imposées, notamment les conditions tarifaires des usagers, était de **94 000 €**. Cette participation est revalorisée à l'issue de chaque année d'exécution au 1<sup>er</sup> septembre tel que prévu dans le cadre de la convention.

Pour 2013/2014, la garantie de recette est de **108 000 €** en contrepartie des suggestions de service public suivantes :

- Une réduction pour les activités à destination de tous les cavaliers ayant élu domicile sur le territoire de GrandAngoulême
- Une réduction sur les frais de dossier à destination de tous les cavaliers ayant élu domicile sur le territoire de GrandAngoulême
- Une réduction à destination de tous les cavaliers de moins de 18 ans présentant des quotients familiaux inférieurs à 500
- Une réduction à destination des ALSH et CSCS, maison de jeunes du territoire de GrandAngoulême
- 10 séances gratuites à destination des écoles primaires du territoire de GrandAngoulême

En contrepartie de l'occupation de cet équipement, le délégataire verse une redevance d'occupation du domaine public de **11 000 €** pour 2012/2013. Pour 2013/2014, la redevance est de **11 800 €**.

Le contrat d'affermage autorise au délégataire l'organisation sous sa responsabilité (autorisations : sécurité, accessibilité, et autre) de manifestations : « **FestiJump** » et « **FestiPro** »).

Un aide financière de **135 000 €** a été attribuée à l'association « l'Etrier Charentais » (convention triennale **45 000 € par an**) pour la réalisation de ces manifestations.

Entendu que les montants financiers ci-dessus permettaient à l'association de prévoir des travaux d'aménagement permanents du site pour l'organisation des manifestations équestres.

A savoir, les années précédentes, GrandAngoulême prenait en charge la location de tivolis et autre pour un montant de 50 000 € par an.

Afin d'exécuter sa mission, le délégataire dispose de plusieurs biens mis à disposition par GrandAngoulême :

- 4 carrières,
- 1 club house et un espace hébergement (552 m<sup>2</sup>) comprenant 2 logements, 1 salle, 4 chambres, 2 dortoirs, des vestiaires et des sanitaires,
- 1 maison du cheval faisant office de bureaux administratifs de 81 m<sup>2</sup>,
- 1 bâtiment :
  - un manège olympique couvert avec club house,
  - des boxes destinés aux chevaux et poneys,
  - un espace composé de bureaux sellerie,
  - une extension de 1 162 m<sup>2</sup>,
  - un manège à poneys,
  - des boxes à chevaux et poneys,
  - un garage,
  - un hangar à fourrage et une fumière attenante,
  - les équipements de plein air se situent sur un terrain appartenant à la SCI de l'hippodrome de La Tourette (54 364 m<sup>2</sup>) loué par GrandAngoulême en vertu d'un bail emphytéotique dont l'échéance est fixé au 31 décembre 2023.

Les investissements d'entretien et d'amélioration de cette structure par la collectivité du GrandAngoulême sur ces dix dernières années s'élèvent à **1 794 000€**, ce qui lui a permis de retrouver des conditions d'exploitation très satisfaisantes.

**12 salariés** sont nécessaires pour le fonctionnement du centre équestre : 7 permanents et 5 contrats aidés.

Avec le centre équestre de la Tourette, GrandAngoulême dispose d'un équipement sportif très performant et possédant une excellente notoriété régionale dans le milieu équestre associatif et professionnel, lui conférant une place de première importance parmi les structures du Poitou-charentes avec en moyenne **450 cavaliers** dont 150 compétiteurs, ainsi qu'une centaine de scolaires dans le cadre d'activités encadrées dans le temps scolaire et de nombreux enfants des centres ALSH, CSCS.

Les activités proposées par l'association sont :

- L'école d'équitation avec le baby poney, le poney club, le cheval,
- Les compétitions (concours) sur site et hors site :
- Sauts d'obstacles cso,
- Trec,
- Dressage,
- Voltige,
- La pension pour les chevaux.

Durant les deux saisons sportives 2012/2013 et 2013/2014, « l'Etrier Charentais » a organisé trois manifestations majeures ainsi que des concours et challenges lui permettant de réaliser un bénéfice sur ces événements à hauteur de **50 000 €** en moyenne par saison, notamment « FESTIPRO », « FESTI JUMP » et le concours de sauts d'obstacles de printemps.

Il a été entendu avec le délégataire que la présentation des comptes d'exploitation permettait de bien différencier l'exercice comptable de l'association « l'Etrier Charentais » (délégataire) de celui de la délégation de service public du centre équestre de la TOURETTE. A ce sujet, le compte analytique présenté est celui uniquement celui de la DSP du centre équestre de la TOURETTE.

- Le centre équestre (DSP) a réalisé un résultat du compte d'exploitation **négatif** pour la saison **2012/2013** à hauteur de **22 985,37 €** et **positif** pour la saison **2013/2014** à hauteur de **1 594,01 €** avec des recettes d'un montant respectif de **624 907,30 €** et **612 340,28 €**
- L'Etrier Charentais (délégué) a réalisé un résultat du compte d'exploitation **négatif** pour la saison **2012/2013** à hauteur de **336,00 €** et **positif** pour la saison **2013/2014** à hauteur de **1 973,00 €** avec des recettes d'un montant respectif de **216 073,00 €** et **237 311,01 €**

### Saison 2012 / 2013

Charges DSP 2012 / 2013	Montants en €	Recettes DSP 2012 / 2013	Montants en €
Salaires et Charges	319 179,23	Droits d'inscription	5 737,00
Alimentation	84 988,04	Ecole d'équitation	203 454,48
Frais d'entretien écurie	31 469,33	Pensions	103 069,38
Charges locatives	34 726,74	Pôle équestre régional	25 226,88
Frais de gestion	19 842,06	Autres recettes	18 529,68
Entretien divers	18 815,49	Divers	73 149,81
Redevance DSP	11 000,00	Garantie de ressources	94 000,00
Autres charges	127 871,78	Rémunérations de l'Etrier Charentais et aides salariales de l'Etat	101 740,07
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>647 892,67</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>624 907,30</b>
<b>Résultat DSP</b>			<b>- 22 985,37</b>

Charges Etrier Charentais 2012 / 2013	Montants en €	Recettes Etrier Charentais 2012 / 2013	Montants en €
Manifestations	143 550,00	Adhésions	19 108,00
Déplacement concours	17 068,00	Ecole de sport	20 870,00
Missions et réceptions	1 431,00	Manifestations	173 345,00
Rémunérations de l'Etrier Charentais DSP	54 360,00 dont <b>22 985,37</b>	Subventions	2 750,00
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>216 409,00</b>		<b>216 073,00</b>
<b>Résultat Etrier Charentais 2012 / 2013</b>			<b>- 336,00</b>

**Saison 2013 / 2014**

<b>Charges DSP 2013 / 2014</b>	<b>Montants en €</b>	<b>Recettes DSP 2013 / 2014</b>	<b>Montants en €</b>
Salaires et Charges	341 820,02	Droits d'inscription	5 610,00
Alimentation	62 985,35	Ecole d'équitation	200 078,21
Frais d'entretien Ecurie	30 888,34	Pensions	62 566,84
Charges locatives	36 406,39	Pôle équestre régional	19 740,69
Frais de gestion	18 979,06	Autres recettes	22 924,69
Entretien divers	9 017,93	Divers	58 872,64
Redevance DSP	11 803,00	Garantie de ressources	100 862,00
Autres charges	98 746,18	Rémunérations de l'Etrier Charentais et aides salariales de l'Etat	141 685,21
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>610 746,27</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>612 340,28</b>
<b>Résultat DSP</b>			<b>1 594,01</b>

<b>Charges Etrier Charentais 2013 / 2014</b>	<b>Montants en €</b>	<b>Recettes Etrier Charentais 2013 / 2014</b>	<b>Montants en €</b>
Manifestations	112 690,00	Adhésions	17 718,00
Déplacement concours	32 848,00	Ecole de sport	36 658,00
Missions et réceptions	2 391,00	Manifestations	178 341,00
Rémunérations de l'Etrier Charentais DSP	85 815,00 dont <b>1 594,01</b>	Subventions	3 000,00
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>233 744 ,00</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>237 311,01</b>
<b>Résultat Etrier Charentais 2013 / 2014</b>			<b>3 567,01</b>